

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **13 septembre 2010**

Décision n° **B-2010-1774**

commune (s) : Pierre Bénite

objet : Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2010 - Approbation de conventions

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Rapporteur : Monsieur Charrier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 6 septembre 2010

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 14 septembre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Imbert A, Sangalli.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Mme Elmalan (pouvoir à M. Claisse), MM. Buna (pouvoir à M. Bouju), Daclin (pouvoir à M. Blein), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Gelas).

Absents non excusés : MM. Arrue, Vesco, David G., Lebuhotel.

Bureau du 13 septembre 2010**Décision n° B-2010-1774**

commune (s) : Pierre Bénite

objet : **Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2010 - Approbation de conventions**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 1 septembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.11.

L'amélioration du cadre de vie des habitants constitue une priorité transversale aux projets de développement de la commune de Pierre Bénite inscrits au contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de l'agglomération lyonnaise, approuvé pour la période 2007-2009 et prolongé de un an (jusqu'au 31 décembre 2010) par voie d'avenant.

La programmation des actions pour l'année 2010 répond aux objectifs suivants :

- le maintien de la qualité du service rendu aux habitants des résidences de l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône par un entretien renforcé des parties communes et des espaces extérieurs,
- l'amélioration du cadre de vie des résidents du foyer Adoma Les Amandiers (entretien renforcé des espaces résidentiels), la prévention des troubles de la vie collective et la sensibilisation des résidents au projet de résidentialisation,
- le soutien aux habitants de la copropriété du Soleil et au syndicat des copropriétaires par la mise en place d'une action d'entretien renforcé dans les parties communes et sur les espaces extérieurs de la résidence,
- la sensibilisation des habitants aux questions de l'urbanisme, du cadre de vie et de la consommation à travers les actions menées par la Confédération nationale du logement (CNL),
- l'amélioration de l'image du quartier et du cadre de vie des habitants dans une approche éco-responsable, par la mise en place d'un service de collecte volontaire des véhicules hors d'usage.

Le coût global des actions définies et retenues par les différents partenaires concernés pour l'année 2010 est estimé à 160 492 € TTC, avec un engagement financier de la Communauté urbaine de 36 200 € nets de taxes.

Le tableau récapitulatif des actions à mener pour l'année 2010 détaillant le montant prévisionnel de chacune et la répartition financière entre les partenaires est annexé à la décision.

Il est donc proposé au Bureau d'approuver la programmation 2010 et d'attribuer une subvention d'un montant de 36 200 € nets de taxe ;

Vu ledit dossier ;

Vu les délibérations du Conseil n° 2007-4340 du 10 septembre 2007, n° 2010-1376 du 22 mars 2010 ;

DECIDE

1° - Approuve :

- a) - la programmation GSUP de la ville de Pierre Bénite pour l'année 2010, telle que ci-annexée,
- b) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 36 200 € nets de taxes au profit de l'OPH du Rhône et d'Adoma dans le cadre de cette programmation,
- c) - les conventions à passer entre la Communauté urbaine de Lyon, l'OPH du Rhône et Adoma définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - **Les dépenses** correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2010 et suivants - comptes 657 341, 657 370, 657 380 et 657 480 - fonction 820 - opération n° 1968, répartie selon l'échéancier suivant :

- 18 100 € en 2010,

- 18 100 € en 2011.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 14 septembre 2010.